DOSSIER DE PRESSE

rennes VIVRE EN INTELLIGENCE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

METROPOLE Rennes vivre en intelligence

> Qualité de l'air

Des mesures pour une meilleure qualité de l'air dans la métropole rennaise

> Lundi 4 mai 2015

Sommaire

> Communiqué de presse
> Qualité de l'air : de quoi parle-t-on ?
> L'état de la qualité de l'air sur la métropole rennaise
> Quelles actions pour la qualité de l'air sur Rennes Métropole ?
- ✓ Le cadre de l'action publique
- ✓ Le transport routier
- ✓ Le chauffage
- ✓ Autres actions

Interlocuteurs

Nathalie Appéré,
Maire de Rennes

Emmanuel Couet,
Président de Rennes Métropole

Patrick Strzoda,
Préfet de la région Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine

Contacts presse :
Rennes Métropole – Ville de Rennes : Vincent Le Berre - 02 99 86 62 75
Préfecture de région : Françoise Kieffer - 02 99 02 11 80 ou Morgane Tirel - 02 99 02 11 81

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 4 mai 2015

rennes VIVRE EN INTELLIGENCE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

METROPOLE Rennes vivre en intelligence

> Qualité de l'air

Des mesures pour une meilleure qualité de l'air dans la métropole rennaise

En matière de qualité de l'air, la métropole de Rennes a connu ces derniers mois plusieurs épisodes de pollution atmosphérique liés aux particules fines. Au-delà de ces épisodes limités dans le temps, elle est aussi concernée par une pollution atmosphérique sur le long terme, traduite par un dépassement récurrent du seuil réglementaire pour le dioxyde d'azote. Cette pollution, qui se mesure dans la durée, peut avoir des impacts sanitaires supérieurs à ceux des pics. La réflexion menée dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération rennaise a montré qu'agir pour une meilleure qualité de l'air nécessite de mettre en place un ensemble d'actions coordonnées, permettant de lutter contre les principales sources de pollution, en particulier les émissions liées au transport routier et au chauffage.

Nathalie Appéré, Maire de Rennes, Emmanuel Couet, Président de Rennes Métropole et Patrick Strzoda, Préfet de la région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, ont présenté, lundi 4 mai, un ensemble de mesures concrètes pour lutter contre la pollution de l'air dans la métropole rennaise : développement des transports collectifs, des déplacements doux et actifs, du co-voiturage, des plans de déplacements d'entreprises et d'administrations, des véhicules électriques, mesures pour fluidifier le trafic routier, rénovation thermique des bâtiments, études des pratiques en matière de chauffage, aménagement urbain durable...

Le détail de ces actions montre que **la lutte contre la pollution atmosphérique passe par une évolution des pratiques et un changement des comportements des habitants et des acteurs du territoire**. En matière de réduction de la pollution, le transport routier reste un domaine d'action prioritaire, car il représente plus de 70 % des émissions en dioxyde d'azote de la métropole rennaise et il est à l'origine d'environ 45 % des émissions de particules fines du territoire. Le dépassement du seuil réglementaire sur le dioxyde d'azote est constaté aux abords des voiries qui supportent les trafics les plus importants au cœur de la métropole et sur la rocade rennaise.

Dans ce contexte, il a été décidé de lancer une expérimentation, pour une durée d'un an, qui consistera à abaisser la vitesse autorisée de 20 km/h sur l'ensemble de la rocade rennaise. Ainsi, à compter de début septembre, cette expérimentation conduira à limiter la vitesse à 90 km/h sur les sections actuellement à 110 km/h et à 70 km/h sur les sections actuellement à 90 km/h. Cette expérimentation de réduction de la vitesse fera l'objet d'une évaluation pour en mesurer les effets sur la qualité de l'air, mais aussi pour en tirer un bilan en matière de lutte contre le bruit, de sécurité routière et de contribution à la fluidité du trafic : un ensemble d'éléments qui participent aussi de la qualité de vie en ville.

La lutte contre la pollution atmosphérique nécessite bien la mise en œuvre d'un ensemble de mesures complémentaires et diversifiées, pour garantir une efficacité globale. Leur mise en œuvre sera coordonnée dans le cadre du nouveau Plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération rennaise, qui sera signé prochainement.

A quelques mois de la tenue à Paris de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique, l'annonce de ces mesures témoigne du niveau d'engagement de la Ville de Rennes et de Rennes Métropole. Les politiques ambitieuses conduites sur les territoires, avec les acteurs locaux, sont une contribution déterminante pour la réussite de cette grande Conférence internationale.

Contacts presse :
Rennes Métropole – Ville de Rennes : Vincent Le Berre - 02 99 86 62 75
Préfecture de région : Françoise Kieffer - 02 99 02 11 80 ou Morgane Tirel - 02 99 02 11 81

Qualité de l'air : de quoi parle-t-on ?

Pourquoi surveiller la qualité de l'air ?

Un air de bonne qualité est un bien collectif indispensable à la vie. De plus en plus d'études montrent en effet que la pollution atmosphérique est néfaste pour la santé, soit en étant la cause de pathologies, soit en exacerbant les symptômes de pathologies existantes.

La qualité de l'air est surveillée par Air Breizh

La qualité de l'air est surveillée sur toute la Bretagne par Air Breizh, association agréée par l'État, au moyen d'un réseau de stations de mesures dont quatre sont installées à Rennes. Cette surveillance est réalisée en continu sur des polluants témoins (particules fines, dioxyde d'azote, ozone et dioxyde de soufre) et complétée par des campagnes de mesures sur d'autres polluants (hydrocarbures, métaux lourds, ...).

En plus de la surveillance des concentrations rencontrées dans l'air, Air Breizh procède à une évaluation des polluants émis dans l'atmosphère par chaque secteur d'activité, ce qui permet de connaître leur contribution.

- Les normes sont fixées par l'Europe et basées sur les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé et régulièrement réévaluées.
- La pollution quotidienne a des effets sanitaires supérieurs à ceux des pics de pollution, c'est donc sur la pollution de fond qu'il faut agir prioritairement.

L'état de la qualité de l'air sur la métropole rennaise

Un air dont la qualité risque de se dégrader d'ici 2020

Les concentrations en dioxyde d'azote (NO2) mesurées sur les stations rennaises montrent une certaine stabilité depuis 2001.

Cependant, depuis 2010, date à laquelle le seuil réglementaire a été abaissé de 60 à 40 µg/m³, la moyenne annuelle en dioxyde d'azote est dépassée aux abords des voies supportant les plus forts trafics dans le cœur de la métropole rennaise et sur la rocade.

Modélisation des émissions de dioxyde d'azote

- Diagnostic qualité de l'air : rocade et périurbain

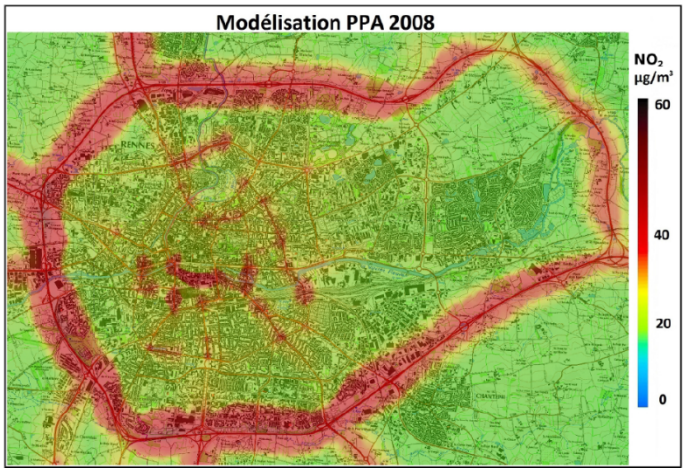

- Quelles perspectives pour 2020 ?

2020 sans PPA

Objectifs du PPA à 2020

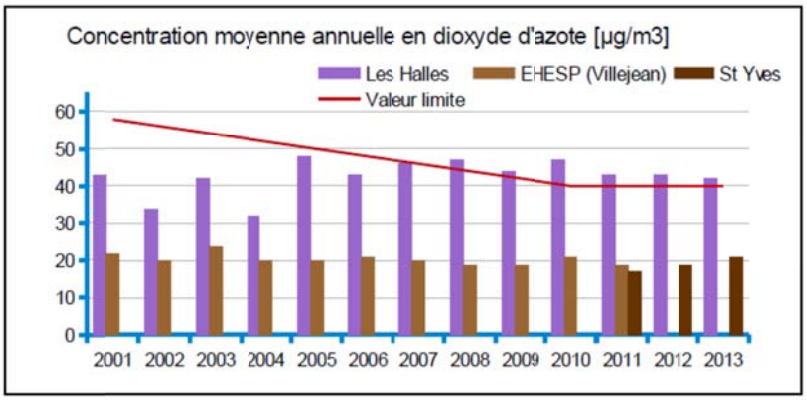

Source : Air Breizh
La station des Halles est située à proximité d'un fort trafic, les autres stations mesurent la pollution de fond.

Cette situation risque de se dégrader d'ici 2020. En effet, si aucune action n'est entreprise, et ceci même avec les progrès techniques à venir permettant la réduction des émissions, l'impact de la pollution pourrait doubler, en lien avec la croissance démographique attendue qui entraînera une hausse mécanique de la pollution résultant du transport routier et du chauffage.
La maîtrise des émissions polluantes constitue donc un enjeu sanitaire fort pour ces prochaines années.

- **Des sources de pollution multiples et réparties sur toute la métropole**

La pollution atmosphérique d'aujourd'hui n'est pas celle du siècle dernier. Grâce aux progrès réalisés dans la composition des combustibles et des procédés de fabrication, on est passé d'une pollution d'origine essentiellement industrielle avec quelques sites émetteurs bien connus à des sources de pollution beaucoup plus nombreuses et réparties de façon plus diffuse sur le territoire, comme l'utilisation des véhicules ou les chaudières individuelles. Lutter contre la pollution atmosphérique passe donc prioritairement par un changement des comportements.

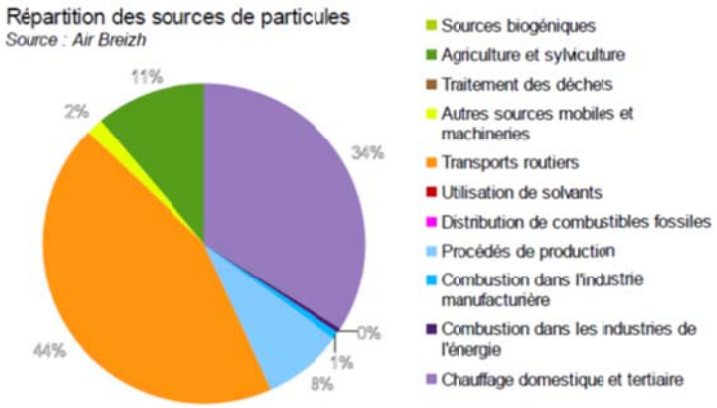

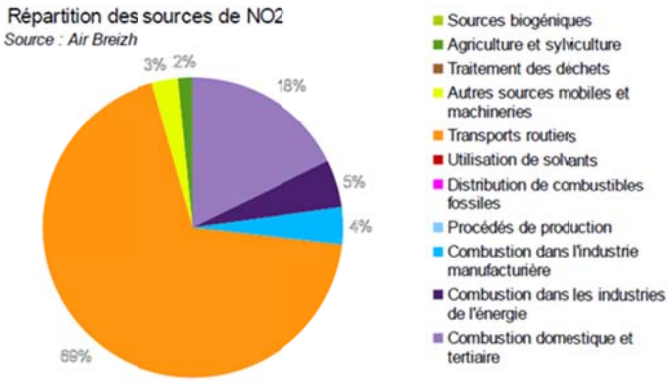

Quelles actions pour la qualité de l'air sur Rennes Métropole ?

Le cadre de l'action publique

Sujet de santé publique, la protection de l'atmosphère est un enjeu porté aux niveaux européen et national, que ce soit par la réglementation (normes d'émission pour les véhicules, composition des produits, ...) ou par des dispositifs incitatifs (prime à la casse pour les vieux véhicules diesel ou les vieux poêles à bois, aides à la rénovation thermique des bâtiments...).

Au niveau régional, la thématique fait l'objet d'orientations fixées par le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie. L'intérêt de ce document réside dans son approche intégrée des sujets : très souvent, ce qui est bon pour la qualité de l'air et donc pour la santé, l'est aussi pour la réduction des émissions de gaz à effets de serre et les économies d'énergie.

L'échelle de la métropole constitue un niveau opérationnel. Le Plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération rennaise, conduit par l'État en association avec les collectivités locales, s'appuie sur un état des lieux de la qualité de l'air et une évaluation prospective à 2020 pour définir des objectifs de réduction et établir un programme d'actions. Un comité de pilotage associant les services de l'État, la Ville de Rennes, Rennes Métropole et l'Agence régionale de santé (ARS) s'assurera de la bonne mise en œuvre de ce plan.

Le transport routier

➢ État des lieux

Le transport routier de personnes et de marchandises représente plus de 70 % des émissions de la métropole en dioxyde d'azote. Il est également à l'origine d'environ 45 % des émissions de particules fines du territoire. C'est donc un domaine d'action prioritaire, d'autant plus qu'en agissant sur le trafic routier, on peut également contribuer à réduire d'autres nuisances telles que le bruit, l'insécurité routière et l'encombrement de l'espace public, permettant ainsi d'agir pour une meilleure qualité de vie en ville.
En mettant en place un réseau de transports en commun performant, une politique de circulation et de stationnement, un conseil aux entreprises et aux administrations en matière de déplacement des salariés, etc., la Ville de Rennes et Rennes Métropole ont permis de stabiliser les concentrations de polluants depuis plusieurs années dans le centre-ville, grâce à une politique concertée permettant de réduire l'usage de la voiture solo.

➢ Inciter au changement des comportements

Répondre à l'augmentation du besoin en mobilité en développant l'offre en infrastructures, notamment routières, est un système qui atteint aujourd'hui ses limites. Dans ce contexte, il est nécessaire de proposer une alternative crédible à l'utilisation de la voiture par son seul conducteur.
L'alternative à l'ensemble des services offerts par la voiture passe par la combinaison des autres modes de déplacement tels que le covoiturage, les transports en commun, le vélo, la marche, voire par le développement de solutions de non-déplacement, telles que les télé-services ou le télétravail.

Le Conseil en mobilité de Rennes Métropole aide en particulier les entreprises et les administrations à mettre en place des plans de déplacements, outil permettant aux employés de trouver des solutions alternatives à l'utilisation quotidienne de leur voiture pour les trajets domicile-travail. À ce jour, 50 000 salariés sur Rennes Métropole bénéficient d'un plan de déplacements d'entreprise ou d'administration. Inciter au changement des comportements, c'est aussi proposer des outils numériques qui simplifient l'utilisation des transports en commun, la planification d'un itinéraire en vélo ou à pied ou encore la mise en contact de personnes souhaitant covoiturer où d'accéder au système d'auto-partage, CityRoul (1 véhicule en auto-partage équivaut à une dizaine de véhicules particuliers).

Le Contrat local de santé de la Ville de Rennes promeut le développement de projets d'aménagement favorables aux promenades urbaines, mais aussi aux déplacements doux et actifs. Des actions de promotion de ces modes de déplacements sont régulièrement menées. Une expérimentation va en outre être déployée au niveau des stations de métro Kennedy et République, qui voient circuler un grand nombre de piétons : une nouvelle signalétique piétonne, incitant à prendre conscience que les points saillants de la ville sont aisément et en peu de temps accessibles à pieds, va y être installée. Puisqu'elle concerne chaque Rennaise et chaque Rennais dans ses comportements au quotidien, la Ville de Rennes s'attache à inscrire la lutte contre la pollution dans une démarche de participation citoyenne, en prenant appui sur les nouveaux conseils de quartiers et la Charte rennaise de la démocratie locale. À ce titre, une réflexion est en cours pour développer des outils de captation citoyenne : des boitiers numériques, pouvant être fabriqués dans les *fab lab*, qui permettraient de capter des informations sur la qualité de l'environnement (air, monoxyde de carbone, bruit, déplacements...). L'objectif de ce projet, qui fera l'objet d'une première délibération en Conseil municipal le 11 mai prochain, est d'intégrer les citoyens à la réflexion et de favoriser le partage d'informations sur la qualité de l'environnement.

➢ Conforter l'offre de transports en commun

La mise en service de la seconde ligne de métro et la réorganisation du réseau de bus vont permettre d'augmenter significativement la part des transports en commun dans les déplacements du cœur de la métropole. Cette seconde ligne permettra d'accompagner le développement de la métropole en tissant un réseau alliant utilités sociale, économique et environnementale. En complément, la création d'aménagements facilitant la pratique du vélo et de la marche va se poursuivre.

Le réseau STAR est un outil majeur du développement durable : grâce au métro, 43% des voyages sont réalisés en mode électrique et le parc de bus du réseau Star est aussi performant écologiquement qu'un parc de bus au gaz.

- **Favoriser l'intermodalité**

Lorsque la seconde ligne de métro sera mise en service, 73 % des habitants de Rennes vivront à moins de 600 m d'une station de métro (ligne a ou b) et les lignes desserviront des zones représentant 49 % des emplois de Rennes Métropole. 91 % des étudiants pourront rejoindre leur établissement de formation grâce au métro.
À la gare, l'intermodalité, clé de la mobilité durable, est mise en avant. Un vaste pôle d'échanges multimodal (128 000 voyages par jour en 2020) reliera les trains TGV et TER aux métros, bus, cars et stations VéloStar. La ligne b favorisera aussi les déplacements doux autour des stations, et trois parcs relais seront implantés au sud et au nord du tracé, totalisant 2 000 places qui s'ajouteront aux 1 600 places créées avec la ligne a.
La ligne b s'inscrit donc aussi pleinement dans la stratégie métropolitaine de développement durable et de réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

- **Développer le covoiturage**

Pour les zones les plus éloignées du cœur de la métropole, où il serait trop coûteux de déployer une offre de transports en commun importante, le covoiturage peut être une alternative favorable à la fois à la qualité de l'air et aux économies d'énergie, mais également pour le portefeuille du conducteur.

Rennes Métropole, avec d'autres partenaires, dont l'État, soutient depuis plus de 10 ans l'association Covoiturage+ qui a développé cette action sous le nom d'Ehop. Plus de 11 000 personnes se sont inscrites sur la plateforme, avec chaque jour plusieurs centaines de covoitureurs.

Plusieurs expérimentations sont menées par la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) pour identifier et partager les leviers les plus efficaces, afin de développer ce mode de déplacement en plein essor.

- **Expérimenter l'abaissement de la vitesse sur la rocade**

À partir de septembre 2015, la vitesse maximale autorisée sur la rocade va être abaissée de 20 km/h. Cette expérimentation conduira à limiter la vitesse à 90 km/h sur les sections actuellement à 110 km/h et à 70 km/h sur les sections actuellement à 90 km/h. Les effets de cette mesure sur la qualité de l'air, mais aussi en termes de bruit, de sécurité routière et de retardement de l'apparition des congestions seront évalués.

Cette expérimentation, pour être totalement cohérente, nécessitera des dispositions sur les voies radiales accédant à la rocade qui restent à définir. Une attention particulière sera également apportée à des phénomènes difficilement prévisibles tels que le report de trafic.

- **Fluidifier le trafic routier pour réduire les émissions**

La vitesse excessive et les congestions sont des phénomènes fortement polluants. Des mesures de gestion routière sont à envisager, en particulier par le biais d'expérimentations in situ pour les mesures les plus innovantes. Au Contrat de Plan État-Région 2015-2020 notamment et sur d'autres budgets, il est proposé d'inscrire plus de 11 M€ de crédits pour réaliser des études et de premiers aménagements permettant de traiter les points durs de congestion sur la rocade de Rennes, en agissant sur l'infrastructure ou sur son exploitation.
Des mesures liées aux temps de la ville sont également à appréhender (à l'exemple du décalage de l'heure des cours de l'université Rennes 2 qui a amélioré la capacité du métro en heure de pointe).

- **Faire évoluer le plan de circulation du centre-ville de Rennes**

La mise en service de la seconde ligne de métro, à l'horizon 2020, va accentuer la baisse constante du trafic automobile observée depuis 10 ans en cœur de ville. Couplée à la restructuration globale de l'offre de transports en commun, la nouvelle ligne de métro va donc offrir des marges de manœuvre permettant d'adapter le plan de circulation automobile en centre-ville. Le trafic automobile à l'intérieur de l'hypercentre et la circulation de transit seront réduits, ce qui permettra de modifier certains sens de circulation et d'accroître l'espace dévolu aux piétons et aux cyclistes.

- **Étudier le trafic sur le boulevard de la Liberté**

Au cœur de Rennes, sur le boulevard de la Liberté, la Ville de Rennes procède à une étude innovante avec le soutien financier de l'Ademe et le concours d'Air Breizh sur les liens entre conditions de circulation et pollution atmosphérique. Ses résultats, attendus pour la fin de l'année, devraient permettre de définir les lignes directrices de gestion du trafic sur les axes les plus fréquentés pour minimiser l'émission de polluants.

- **S'engager vers une mobilité moins polluante**

Pour inciter à l'utilisation des véhicules les moins polluants, le déploiement du réseau public de bornes de recharges pour véhicules électriques va être poursuivi sur toute la Bretagne. À ce jour, 20 bornes sont disponibles sur la métropole rennaise.

L'achat des véhicules électriques est également encouragé par une prime nationale à la conversion des véhicules diesel pouvant atteindre 10 000 €.

Le chauffage

➢ État des lieux

Secteur fortement énergivore, le chauffage des bâtiments constitue le deuxième secteur pollueur sur la métropole. Sa contribution à l'émission de particules fines (PM10), liée très majoritairement au chauffage au bois peu performant, qui peut être très importante en période hivernale, combinée à des conditions météorologiques défavorables, peut être à l'origine d'épisodes de pollution.

➢ Un défi majeur pour Rennes Métropole

Le travail sur le besoin de rénovation thermique du parc résidentiel n'est pas nouveau sur le territoire rennais. Dès 2006, la Ville de Rennes a créé et animé un Forum local pour l'amélioration thermique des logements dans le cadre du projet européen BELIEF.
L'engagement de Rennes Métropole dans une politique énergétique s'est concrétisé en 2008 par la signature de la Convention des Maires par 33 communes (sur 38 à l'époque), suivie par l'adoption de son Plan climat énergie territorial (PCET) en 2010. L'objectif de « renforcer la dimension énergétique dans la politique de l'habitat » fait partie des 5 grands enjeux du PCET. Il se décline selon trois axes :

- renforcer les exigences énergétiques des logements aidés ;
- participer à la lutte contre la précarité énergétique ;
- accompagner la rénovation thermique des logements anciens privés.

Rennes Métropole engagera la révision de son PCET en 2015, avec l'intégration de la composante air (PCAET), conformément aux nouvelles directives nationales.

➢ Lancement d'écoTravo, plateforme de rénovation thermique de l'habitat privé de Rennes Métropole

En abaissant les besoins de chauffage, les travaux d'isolation sont bénéfiques pour la qualité de l'air, les consommations d'énergie et le climat. En complément d'un programme de rénovation de l'habitat social soutenu par l'ANAH, Rennes Métropole lance, début mai, une plateforme de rénovation de l'habitat privé sur son territoire, **écoTravo**, suite à l'appel à projets porté par l'Ademe et la Région Bretagne. Elle a pour objectifs d'identifier et de mobiliser l'ensemble des compétences et ressources disponibles sur le territoire et surtout d'organiser et de coordonner leur intervention. Elle devra ainsi permettre aux propriétaires de logements, qu'ils soient individuels ou collectifs, de réaliser des travaux de rénovation énergétique performants.

Dans le cadre des fonds du Programme d'investissement d'avenir Ville de Demain, la plateforme de Rennes Métropole a d'ailleurs mobilisé 5,2 millions d'€ de financement pour la rénovation très performante (niveau BBC rénovation) de 645 logements collectifs privés sur le territoire et accompagne chacune des copropriétés concernées dans l'ingénierie financière de son projet.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la transition énergétique, ces dispositifs permettront aussi de diffuser les aides nationales à destination des particuliers : crédit d'impôt développement durable (CIDD), éco-prêt à taux zéro, aide pour les travaux de rénovation énergétique de l'ANAH.

➢ Mieux connaître les pratiques et le parc installé

Une enquête va être lancée, en 2016, par les services de l'État, en partenariat avec l'Ademe, Air Breizh, Rennes Métropole et la Ville de Rennes, pour connaître précisément les pratiques de chauffage sur la métropole rennaise (combustible, équipement, période de chauffe...) et pour définir un dispositif d'incitation au renouvellement du parc.

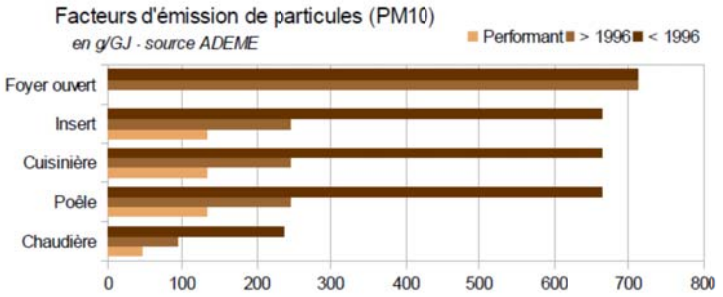

Comparatif des émissions de différents équipements de chauffage au bois, anciens ou modernes

Autres actions

- **Faire la ville des proximités**

De manière à envisager la ville de demain, dans une approche de foncier rationnalisé, à travers le SCoT du Pays de Rennes, les communes de Rennes Métropole se sont engagées, depuis plusieurs années, dans des démarches d'aménagement durable de leurs territoires, dans la continuité des engagements du Grenelle Environnement et avec l'appui de l'Ademe et des services de l'État, pour concevoir la ville des proximités desservie par des transports collectifs performants. Le renouvellement urbain et la densification des centres-villes permettent le développement de services de proximité, accessibles par des modes doux, et préservent ainsi la qualité de l'air.

- **Un suivi attentif des installations industrielles**

La vigilance des services de l'État pour les installations les plus polluantes continuera de s'exercer dans le cadre habituel du programme d'inspection pluriannuel. Des contrôles inopinés des émissions atmosphériques seront réalisés annuellement. En complément, une action de contrôles ciblés sera réalisée pour les installations de plus petite taille.

- **Un cadre clair pour le brûlage des déchets verts**

L'arrêté préfectoral du 20 avril 2015 a simplifié la réglementation locale relative au brûlage des déchets verts. Il est strictement interdit pour les particuliers et les professionnels. Pour les agriculteurs, cette pratique est encadrée et reste interdite en agglomération et pendant les épisodes de pollution atmosphérique.

- **Le développement de pratiques agricoles favorables à la qualité de l'air**

Les services de l'État, en concertation avec les organisations professionnelles agricoles, vont poursuivre leur action de sensibilisation aux pratiques favorables à l'environnement, et notamment à la qualité de l'air.

- **Une Charte des acteurs publics en faveur de la qualité de l'air**

Une Charte des acteurs publics pour la qualité de l'air est en cours de préparation. Visant à sensibiliser les agents des services publics aux bonnes pratiques pour la qualité de l'air et à s'organiser pour les appliquer, elle permettra de toucher à terme 42 % des personnes travaillant à Rennes.

- **Une meilleure prise en compte de la qualité de l'air dans les documents de planification de l'État et des collectivités**

Le Plan de protection de l'atmosphère a fixé des objectifs de réduction pour 2020 qui devront être pris en compte par le Plan de déplacements urbains en cours de révision par Rennes Métropole.

- **Améliorer la connaissance de la qualité de l'air sur la métropole**

Les études et campagnes de mesures sur toute la métropole vont être poursuivies pour mieux comprendre l'exposition de la population à la pollution, notamment en ce qui concerne les personnes vulnérables.

- **Gérer plus efficacement les épisodes de pollution atmosphérique**

Le dispositif préfectoral de gestion des épisodes de pollution atmosphérique est en cours de révision. Il permettra notamment de déclencher les procédures d'alerte à la pollution sur prévision, d'assurer une meilleure information de la population et de mettre en place des mesures réglementaires graduées en fonction de la persistance et de l'intensité de l'épisode.
De son côté, Rennes Métropole mettra en œuvre la gratuité du réseau STAR (bus+métro) pour chaque dépassement du seuil d'alerte (80 µ/m³) aux particules fines (PM10) de plus de 48 heures consécutives.

- **Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires**

Pour réduire l'usage des produits phytosanitaires sur les communes de Rennes Métropole se sont engagées dans la démarche « Zéro Phyto ». L'emploi de techniques alternatives a ainsi permis aux services d'entretien de réduire considérablement le recours à des solutions chimiques, à la fois néfastes pour la santé, la faune et la flore.
En complément, la Métropole procède régulièrement à des campagnes de sensibilisation de la population.